



Préfecture du Calvados

Secrétariat Général

15 décembre 2014

Compte-rendu de la réunion de concertation relative au projet d'interconnexion IFA2 entre la France et l'Angleterre

Sous la présidence de Mme Chauvin Secrétaire Générale de la préfecture du Calvados, représentant le préfet de département, s'est tenue le 8 décembre 2014 la deuxième réunion de concertation relative au projet d'interconnexion électrique dénommé IFA2 entre la France et l'Angleterre.

Rappel du projet et des modalités de concertation

En introduction de cette réunion, M. Roptin, Chef de la division Energie, Air, Climat de la DREAL rappelle les éléments liés au contexte du projet ainsi que les modalités prévues pour la concertation. En effet, lors de la première réunion de concertation qui a eu lieu le 6 octobre 2014, l'aire d'étude du projet a été validée et une proposition de fuseau de moindre impact comportant des options de passage a été faite. Cette proposition de fuseau permettait ainsi à RTE de mettre en place la phase de participation du public prévue pour les projets d'intérêt commun. Pour mémoire, le projet d'interconnexion électrique IFA2 répond à un besoin européen de renforcement du maillage du réseau de transport d'électricité pour faire face à la saturation des lignes transfrontalières existantes résultant des transits de plus en plus importants entre pays. Ce projet relie le poste de Chilling en Angleterre au poste de Tourbe en France consistant en une liaison sous-marine et souterraine en courant continu. La partie terrestre française représente environ 30 km.

Cette deuxième réunion de concertation, phase préalable aux procédures administratives, a pour objectif de valider le fuseau de moindre impact. Ce dernier tient compte des observations faites lors de la phase de participation du public menée par RTE.

Présentation du bilan de la participation du public

M. Valentin, Responsable du projet, indique que la phase de participation du public a eu lieu au cours du mois de novembre 2014 et a permis d'améliorer la proposition de fuseau de moindre impact avec trois ajustements du fuseau.

Mme Laurens, Chargée de concertation, rappelle le dispositif mis en place pour cette participation du public avec notamment l'ouverture d'un site internet propre au projet IFA2, une adresse de messagerie dédiée, la réalisation d'une brochure d'information. Par ailleurs, au cours du mois de novembre 2014 quatre réunions publiques ont eu lieu, et RTE a tenu des permanences publiques. La presse a relayé ces informations (réunions et permanences). Cette phase de participation du public avait pour objectifs d'informer le public, de recueillir ses préoccupations majeures sur le projet, et de l'améliorer. Les réunions publiques ont duré environ deux heures chacune comportant trente minutes de présentation du projet puis une heure trente de questions et d'échanges.

Les principaux thèmes évoqués lors de cette phase sont : les enjeux du projet (JTE, rentabilité, coût, financement), la technique utilisée en courant continu, le tracé, les champs électromagnétiques, le choix de l'atterrissage à Merville-Franceville, la station de conversion, les enjeux agricoles, les retombées économiques.

Les enseignements que RTE tire de cette concertation sont : une participation limitée (1 % de la population concernée) mais de bonne qualité et des échanges fructueux permettant d'améliorer le projet. Le choix au niveau de l'atterrissage sur l'option parking Est se confirme. RTE reviendra vers les riverains du poste de Tourbe puisque des craintes sur le bruit de la station de conversion ont été évoquées. Le mode opératoire des travaux pourra être adapté pour coïncider avec un projet de piste cyclable sur la communauté de communes de CABALOR. Trois adaptations du fuseau de moindre impact sont également proposées :

- au niveau d'Escoville, passage en chemin agricole,
- au niveau de Cagny, élargissement du fuseau pour prendre en compte le remembrement en cours induit par la création de l'autoroute A813,

- entre les communes de Cagny et La Hogue, élargissement du fuseau pour optimiser le tracé et minimiser la gêne au trafic routier sur la RD89.

Le fuseau de moindre impact proposé tient compte des observations formulées lors des échanges. Pour la poursuite des réflexions et études concernant ce projet, RTE s'engage à continuer le dialogue notamment avec les usagers de la mer, à prendre l'attache d'un hydrogéologue agréé pour la problématique du captage d'eau de Lirose, à donner aux maires les informations sur les champs magnétiques induits par la première liaison IFA 2000, ainsi qu'à publier le bilan de la participation du public.

Le fuseau de moindre impact initialement envisagé comportait trois variantes de passage. A l'issue de la phase de participation du public, les options les plus à même de minimiser les impacts sont les suivantes :

- l'option Est au niveau de l'atterrage,
- l'option Ouest au niveau de Descanneville
- et, l'option Est entre Démouville et Sannerville.

Le fuseau de moindre impact finalement proposé à la validation comporte donc les choix des variantes indiquées ci-dessus ainsi que les trois adaptations issues de la participation du public.

Discussions et échanges sur la proposition de fuseau de moindre impact

Après ces présentations et avant validation du fuseau de moindre impact, Mme Chauvin donne la parole à la salle.

M. le représentant de l'ARS, indique que le fuseau évite les zones urbanisées mais n'évite pas les zones de protection des captages et regrette que le document ne justifie pas ce choix. Aussi, il ne peut se prononcer dans le détail sur l'aspect sanitaire.

M. Valentin indique que l'étude d'impact répondra à cette préoccupation mais que pour l'instant il s'agit d'une phase amont qui consiste à identifier un fuseau permettant de minimiser les impacts.

M. le représentant du GRAPE juge très intéressante la démarche de concertation locale mise en place par RTE. Il regrette que la participation du public ait été faible. Selon lui, le fuseau proposé correspond à sa compréhension des moindres impacts. Il mentionne également l'existence d'un mémento sur les espèces protégées élaborée par RTE et la FNE qu'il serait intéressant de mettre sur le site du projet.

Mme la représentante de l'Agence des Aires Marines Protégées indique que le fuseau présenté ne concerne que la partie terrestre ; la partie maritime n'a pas été abordée, or le fuseau passe en zone Natura 2000 en mer. Elle regrette que n'ait pas été effectuée une cartographie de l'habitat marin et que la technique d'installation des câbles en mer ne soit pas abordée.

M. Valentin explique que RTE travaille sur le milieu marin depuis 2012, cette partie n'est pas oubliée. La partie terrestre a été plus détaillée ici, puisque la concertation se fait avec les habitants. Il y a des enjeux importants sur la partie maritime, la technique de pose et de protection des câbles est l'un de ces enjeux et RTE continuera à dialoguer avec les usagers et spécialistes de la mer sur le sujet.

M. Roptin explique qu'à ce stade la technique de pose utilisée n'est pas demandée, cela fera partie de l'étude d'impact.

M. le représentant d'Orange précise que, si les effets du courant alternatif sur les réseaux de télécommunication sont bien connus, ce n'est pas le cas pour le courant continu. Il souhaite donc continuer à être associé au projet pour voir les incidences sur les réseaux d'Orange.

M. le représentant du SDEC souhaite de la même façon des échanges réguliers d'information avec RTE afin de pouvoir coordonner d'éventuels travaux d'effacement de lignes aériennes de distribution électrique. Il précise qu'à ce stade, le tracé proposé par RTE concerne très peu d'ouvrages aériens du SDEC.

Mme Inizan (RTE) indique qu'une fois le fuseau validé, les études de détail vont pouvoir commencer et RTE reprendra contact avec les gestionnaires de réseau dès le début 2015. Le dialogue se poursuivra avec toutes les parties prenantes.

Le représentant de la DIRM indique que les études en mer manquent alors que le fuseau traverse une zone Natura 2000 et que cela est prévu dans la circulaire Fontaine.

M. Valentin indique que RTE se rapprochera de la DIRM pour compléter les études déjà effectuées.

Mme la représentante du Comité régional des pêches rejoint la DIRM sur son intervention tout en estimant que pour pouvoir réaliser son étude géophysique, RTE est parti d'un tracé rectiligne.

M. Valentin rappelle qu'une étude cartographique a été effectuée en 2011, une étude géophysique en 2012 et une étude géotechnique et benthique en 2013 pour définir un fuseau de principe compatible avec les exigences techniques et environnementales. Cependant le travail continue puisqu'après la validation du fuseau de moindre impact, l'étude d'impact du projet va être lancée.

M. Roptin revient sur la carte présentant le fuseau de moindre impact sur la partie maritime.

Mme la représentante du Comité régional des pêches confirme que le travail doit continuer notamment sur la partie estuaire. Elle prend note que des études complémentaires vont être menées et souhaite que RTE continue à y associer les professionnels de la pêche.

M. le représentant de l'ARS revient sur le forage de Lirose et indique que, pour la consultation de l'hydrogéologue agréé, il faudra également prendre contact avec le gestionnaire du captage.

Madame Chauvin propose de voter sur le fuseau de moindre impact proposé comportant la partie maritime et la partie terrestre : contre 0, abstention 3, reste de la salle (20 participants) pour. Le fuseau ainsi proposé est validé.

Les prochaines étapes

M. Roptin présente le calendrier prévisionnel des phases à venir avec le dépôt du dossier de demandes d'autorisations administratives vers l'été 2015, l'enquête publique en début 2016, l'obtention de la DUP ministérielle à l'été 2016, les dernières autorisations au printemps 2017, le début du chantier début 2018 et la mise en service de la liaison pour 2020.

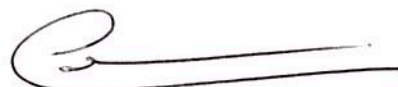
M. Valentin rappelle que ce projet a un impact faible par rapport à une nouvelle ligne aérienne à 400 kV et que ce projet s'inscrit dans un objectif de transition énergétique d'où son importance pour tous.

Mme Harmel souligne l'importance de poursuivre le dialogue avec les usagers de la mer.

M. Valentin confirme qu'effectivement il y a plusieurs étapes, que la phase de la concertation préalable s'achève mais que pour autant le dialogue et les échanges entre les gens de la mer et RTE continuent et continueront jusqu'au début de l'exploitation du câble soit au moins jusqu'en 2020 voir après.

En conclusion et en l'absence d'autres remarques, Mme Chauvin remercie les participants et lève la réunion.

La Secrétaire Générale



Corinne CHAUVIN